



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 56/2020

**OBJET : Affectation de
résultat 2019 – Budget
Principal**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

ABSENTS EXCUSÉS :

Pour la Commune de CABANNES : GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président délégué aux finances et statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget principal :

- constate que le compte administratif 2019 du budget principal fait apparaître :
- un excédent d'investissement de 3 973 145.14 €
 - un excédent de fonctionnement de 7 408 199.34 €

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 4 149 228.46 €
- des restes à réaliser en recettes d'investissement de 1 523 336.90 €

- considérant l'absence de besoin de financement,
- affecte le résultat de fonctionnement de 7 408 199.34 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Votes pour : 40

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

